

DOSSIER D'INSCRIPTION 2021

Élèves aides-soignants – PROMOTION 2021/2022

L'inscription administrative conditionne votre entrée en formation d'aide-soignante.

Vous devez adresser le dossier par courrier en recommandé avec accusé de réception,
avant le 30 juin 2021, par courrier postal à l'adresse suivante :

IFSI - IFAS Jura-Nord – Formation aide-soignante - 6 rue Jean Flamand – 39100 Dole

Constitution du dossier

- La fiche de renseignement (**imprimé A**).
- 1 RIB à vos noms et prénoms.
- 1 photo d'identité (avec vos nom et prénom au verso).
- 1 copie de votre carte vitale avec votre propre numéro de sécurité sociale.
- Si vous êtes en terminale : le relevé de notes et le certificat de scolarité dans l'attente du diplôme du baccalauréat.
- 1 chèque de 184 € à l'ordre du Trésor Public (avec vos nom et prénom au verso du chèque – non remboursable en cas de désistement) correspondant aux droits d'inscription.
- Si vous êtes pris en charge par un employeur : vous ne payez pas les 184 € et devez nous joindre l'accord de prise en charge financière de l'employeur.
- Si vous êtes demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi : votre attestation de droits.
- Si vous êtes inscrits sur la plateforme de Parcoursup, vous devez fournir 1 attestation de désinscription.

Financement de votre formation

En référence au tableau des modalités de financement du Conseil Régional (**Imprimé B**) :

Vous êtes en formation initiale : aucune démarche n'est à effectuer.

Vous êtes demandeur d'emploi, vous devez :

- Etape 1 : vous inscrire à Pôle emploi au plus tard avant la veille de la rentrée scolaire. Vous prenez également rendez-vous avec votre conseiller Pôle emploi pour étudier vos droits de rémunération possibles.
- Etape 2 : déposer votre demande de prise en charge en adressant le formulaire de demande ci-joint (**Imprimé C**) (également disponible sur le site de la Région) accompagné des pièces justificatives au service des formations sanitaires et sociales.

Ce dossier de demande de prise en charge est à adresser par mail à : formationsanitairesociale@bourgognefranche-comte.fr.

Ou par courrier à :

CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE-COMTE

Direction information métiers – formations sanitaires et sociales – apprentissage

4 square Castan – CS 51857

25000 BESANCON

Une fois l'instruction terminée par le service des formations sanitaires et sociales de la Région, les informations seront retournées à l'institut pour validation ou modification.

Pour information, un représentant de Pôle emploi sera présent le jour de la rentrée.

Vous êtes sans emploi et non inscrit à Pôle emploi, vous devez nous contacter pour la mise en place d'un autofinancement.

Vous êtes salarié, vous devez contacter votre employeur ou l'organisme de prise en charge financière.

Choix du cursus de formation

Vous devez choisir de réaliser la formation aide-soignante soit en cursus complet soit en cursus partiel et l'indiquer sur la fiche de renseignement.

Attention : les titulaires d'un Bac pro SAPAT/ASSP qui souhaitent suivre la formation aide-soignante en cursus complet ne seront pas pris en charge par la Région.

Dossier médical à remettre le jour de la rentrée le lundi 30 août 2021

- Le certificat médical d'un médecin agréé attestant que vous ne présentez pas de contre indication physique et psychologique à l'exercice de la formation. Vous devez prendre RDV en trouvant la liste sur internet en tapant : « *liste des médecins agréés + votre numéro de département* »
- Le certificat de vaccination (**Imprimé D**) à faire remplir par votre médecin généraliste. Une note explicative concernant les vaccinations est également jointe.

Bourses du Conseil régional : via internet

La saisie des demandes de bourses est ouverte du **jusqu'au 17 octobre 2021**.

Accès au site du conseil régional: <https://www.bourgognefranchecomte.fr/demande-de-bourse-sanitaire-et-sociale>

Vous trouverez ci-joint une télé procédure des demandes de bourses sanitaires et sociales (**Imprimé E**)

Contacts

- Emilie DE OLIVEIRA – tél. 03 81 61 64 96
emilie.deoliveira@bourgognefranchecomte.fr

Envoi des dossiers à l'adresse postale suivante :

Région Bourgogne Franche-Comté
Direction information métiers, formations sanitaires et sociales, apprentissage
A l'attention d'Emilie DE OLIVEIRA
4 square Castan – CS 51857
25031 BESANCON CEDEX

Tenues professionnelles

Les structures d'accueil des stages assurent gratuitement la fourniture, la gestion et l'entretien des tenues professionnelles. Aucun frais n'est donc à prévoir.

Divers

Les horaires de votre formation seront 8h00 à 11h30 et 13h00 à 17h00 (ou 16h30 selon le calendrier).

Déjeuner possible au self du Centre hospitalier Louis Pasteur de Dole – avenue Léon Jouhaux. Pour cela un badge vous sera distribué le jour de la rentrée.

Les stages sont affectés par l'IFSI, aucune recherche n'est à faire.

Un certificat de scolarité vous sera remis le jour de la rentrée.

Planning cours/stage Coursus complet 2021/2022

IFSI-IFAS Jura-Nord - CH Louis Pasteur 6 rue Jean Flamand - 39100 Dole Tél : 03-84-79-41-40										RUBAN PEDAGOGIQUE : 2021-2022																	
	2021															2022											
	AOU	SEPTEMBRE				OCTOBRE				NOVEMBRE				DECEMBRE			JANVIER				FEVRIER						
Semaine	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	30/08 au 5/09	06 au 12/09	13 au 19/09	20 au 26/09	27/09 au 03/10	04 au 10/10	11 au 17/10	18 au 24/10	25 au 31/10	01 au 07/11	08 au 14/11	15 au 21/11	22 au 28/11	29/11 au 05/12	06 au 12/12	13 au 19/12	20 au 26/12	27/12 au 02/01	03 au 09/01	10 au 16/01	17 au 23/01	24 au 30/01	31/01 au 06/02	07 au 13/02	14 au 20/02	21 au 27/02	28/02 au 06/03
Promo AS	R																										

2022																												
	MARS					AVRIL					MAI					JUIN					JUILLET							
	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29								
	07 au 13/03	14 au 20/03	21 au 27/03	28/03 au 03/04	04 au 10/04	11 au 17/04	18 au 24/04	25/04 au 01/05	02 au 08/05	09 au 15/05	16 au 22/05	23 au 29/05	30/05 au 05/06	06 au 12/06	13 au 19/06	20 au 26/06	27/06 au 03/07	04 au 10/07	11 au 17/07	18 au 24/07								
Promo AS																												

R Rentrée
 ■ Vacances
 □ Cours
 ■ Stages

Planning cours/stage Coursus partiel 2021/2022

Le planning vous sera envoyé durant l'été par mail.

La rentrée en formation est fixée pour le cursus complet et partiel au **Lundi 30 août 2021**

Promotion 2021/2022
Formation aide-soignante
Fiche d'inscription

CHOIX DE FORMATION

Coursus complet Coursus partiel

Les titulaires d'un Bac pro SAPAT/ASSP qui souhaitent suivre la formation aide-soignante en cursus complet ne seront pas pris en charge par la Région.

IDENTITE

Nom de naissance..... Prénom.....

Nom d'usage Autres prénoms

Date de naissance

Ville et département de naissance

Nationalité

Numéro de sécurité sociale

Situation familiale

Célibataire Divorcé Marié Pacs Veuf

Nombre d'enfants :

COORDONNEES

Téléphone portable Téléphone fixe.....

Adresse mail : *votre adresse mail doit être composée **nom.prénom@gmail.com***
.....@gmail.com

■ **Adresse pendant les études**

Numéro et rue de la voie :

.....
.....

Code Postal : Ville :

■ **Autre adresse (parents, ...) si différente de celle pendant les études**

Numéro et rue de la voie :

.....
.....

Code Postal : Ville :

NIVEAU SCOLAIRE

Diplômes obtenus : (du plus récent au plus ancien)

..... Année
 Année
 Année

STATUT A L'ENTREE EN FORMATION

- Elève en formation initiale (sans interruption de scolarité)
 En recherche d'emploi inscrit à Pôle Emploi :
 Numéro d'identifiant : Agence Pôle Emploi de :
 Salarié (formation financée par un employeur)
 - Nom et adresse complète de la structure :

 - Numéro SIRET de l'établissement :
 - Numéro URSAFF :

EN CAS D'URGENCE : personnes à prévenir

Nom - Prénom	Téléphone	Lien de parenté

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Permis Oui Non En cours

Véhicule personnel Oui Non

.....

- J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus.
 Je m'engage à entrer en formation aide-soignante à l'IFSI/IFAS Jura-Nord - 6 rue Jean Flamand - 39100 Dole.

Date :/...../.....

Signature :

	Ma situation avant l'entrée en formation	Financement du coût de formation
Je suis en formation initiale (sans rupture de scolarité) avant la formation (hors formation AES)	<ul style="list-style-type: none"> - je suis scolarisé - je suis une préparation au concours après mes études et avant l'entrée à l'école 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge par le Conseil régional du coût de la formation - Frais d'inscription à la charge de l'apprenant (en parcours complet et partiel) à hauteur de 184€ - Possibilité de déposer une demande de bourse pour les parcours complets seulement
Je suis demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi	<p>Pour les parcours complets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - je suis inscrit à Pôle emploi au plus tard la veille de l'entrée en formation toutes catégories confondues hors contrat d'avenir - je ne suis pas titulaire d'une qualification professionnelle dans les 2 ans précédant l'entrée en formation sauf CAP Petite enfance - je n'ai pas obtenu un diplôme paramédical et/ou relevant du secteur social - je ne suis pas démissionnaire d'un CDI à temps plein ou partiel dans les 4 mois précédant l'entrée en formation - je ne suis pas en congé parental <p>Pour les parcours partiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - je suis titulaire d'un BAC PRO SAPAT ou ASSP + critères ci-dessus (hors formation AES) 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge par le Conseil régional du coût de la formation pour les parcours complets et partiels issus des bacs pro SAPAT/ASSP ATTENTION ! Les titulaires d'un BAC PRO SAPAT/ASSP ne seront pas pris en charge sur un parcours complet - Prise en charge des formations AES par le Conseil régional dans le cadre de l'appel à projets - Frais d'inscription à la charge de l'apprenant (en parcours complet et partiel) à hauteur de 184€ - Impossibilité de déposer une demande de bourse <p><i>Formulaire de demande de prise à charge à retirer auprès des écoles ou sur le site internet du conseil régional</i></p>
Je suis sans emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les parcours "passerelles" : - je suis titulaire d'un des diplômes suivants : auxiliaire de puériculture, aide-soignant, ambulancier, assistant de vie aux familles, aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, mention complémentaire aide à domicile - je ne suis pas inscrit à Pôle Emploi 	<ul style="list-style-type: none"> - Le demandeur d'emploi doit contacter directement son conseiller Pôle Emploi pour valider son projet de formation et étudier la possibilité de financement au titre d'une aide individuelle à la formation Impossibilité de déposer une demande de bourse <p>Pas de prise en charge : auto-financement possible</p>
Je suis salarié	<ul style="list-style-type: none"> - je travaille dans un établissement public - je travaille dans un établissement privé 	<ul style="list-style-type: none"> - contacter son employeur pour étudier la possibilité de la prise en charge du coût de la formation - contacter Transitions Pro Bourgogne Franche-Comté (projet de transition professionnelle) pour la prise en charge du coût de la formation

Annexe 1 : Liste des diplômes concernés

Emploi	Diplôme
Secteur paramédical (L.4383-3 du Code de la Santé)	
Infirmier	DEI
Infirmier anesthésiste	IADE
Infirmier bloc opératoire	IBODE
Infirmier puériculteur	IPDE
Masseur-kinésithérapeute	DE MK
Pédicure-podologue	DE Pédicure podologue
Ergothérapeute	DE Ergothérapeute
Psychomotricien	DE Psychomotricien
Orthophoniste	Certificat de capacité d'orthophoniste
Orthoptiste	Certificat de capacité d'orthoptiste
Manipulateur en radiologie	Diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale (DEMEM)
	DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique
Technicien de laboratoire	Diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical
Audioprothésiste	Titre professionnel audioprothésiste
Opticien lunétier	BTS Opticien lunétier
Prothésiste et orthésiste	
Orthoprothésiste	BTS Prothésiste-orthésiste
Podo-orthésiste	BTS Podo-orthésiste
Orthopédiste-orthésiste	Technicien supérieur orthopédiste orthésiste
Diététicien	BTS Diététique
	DUT Génie biologique option diététique (GB diététique)
Aide-soignant	DE Aide-soignant
Auxiliaire de puériculture	DE Auxiliaire de puériculture
Ambulancier	DE Ambulancier
Cadre de santé	DE Cadre de santé
Secteur social (L.451-1 du Code de l'action sociale et familiale)	
Assistant maternel	Pas de titre
Assistant familial	DEAF
Moniteur d'atelier	Titre
Médiateur social	Pas de titre
Aide médico-psychologique	DEAMP
Auxiliaire de vie sociale	DEAVS
Moniteur éducateur	CAFME
Technicien d'intervention sociale et familiale	DETISF
Assistant de service social	DEASS
Conseiller en économie sociale et familiale	DECESF
Educateur spécialisé	DEES
Educateur technique spécialisé	DEETS
Educateur de jeunes enfants	DEEJE
Animateur	DEFA
Médiateur familial	DEMF
Cadre social ou éducatif	CAFERUIS
Directeur et directeur adjoint	DEIS, CAFDES

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DU COUT D'UNE FORMATION
SANITAIRE OU SOCIALE DE NIVEAU III A DESTINATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Renseignements demandés					COLONNE RESERVÉE A L'ADMINISTRATION
NOM					
PRENOM					
DATE DE NAISSANCE				/...../.....
N° SECURITE SOCIALE				
ADRESSE				
TELEPHONE				/...../...../.....
ADRESSE EMAIL				
Dans quel institut de formation êtes-vous inscrit ? (précisez la ville)				
FORMATION	AIDE-SOIGNANT <input type="checkbox"/>	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE <input type="checkbox"/>	AMBULANCIER <input type="checkbox"/>	AES <input type="checkbox"/>	
Cochez la formation souhaitée					
Quel parcours allez-vous effectuer ?	COMPLET <input type="checkbox"/>		PARTIEL <input type="checkbox"/>		
Etes-vous redoublant ?	OUI <input type="checkbox"/>		NON <input type="checkbox"/>		
Etes-vous inscrit à Pôle Emploi ?	OUI <input type="checkbox"/>		NON <input type="checkbox"/>		
Si oui, à quelle date/...../.....				
Avez-vous démissionné d'un emploi dans les 4 mois avant l'entrée en formation ?	OUI <input type="checkbox"/>		NON <input type="checkbox"/>		
Si oui :	d'un CDD <input type="checkbox"/>	d'un CDI <input type="checkbox"/>	Temps complet <input type="checkbox"/>	Temps partiel <input type="checkbox"/>	
Quels sont les diplômes ou qualifications obtenus ? A quelles dates ? Plusieurs réponses possibles				
Etes-vous en emploi ?	OUI <input type="checkbox"/>		NON <input type="checkbox"/>		
Si oui :	En CDD <input type="checkbox"/>	En CDI <input type="checkbox"/>	Temps complet <input type="checkbox"/>	Temps partiel <input type="checkbox"/>	
Etes-vous en congé parental ?	OUI <input type="checkbox"/>		NON <input type="checkbox"/>		
Etes-vous fonctionnaire ?	OUI <input type="checkbox"/>		NON <input type="checkbox"/>		
Si oui :	stagiaire ou titulaire en activité <input type="checkbox"/>	stagiaire ou titulaire en disponibilité <input type="checkbox"/>	en congé sans traitement <input type="checkbox"/>	démissionnaire <input type="checkbox"/>	
Je déclare sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent formulaire et sur les documents que j'adresserai en pièces justificatives. Je m'engage à informer mon institut de formation et la Région de tout changement intervenant dans ma situation, dans un délai maximum d'un mois suivant le changement.	Date et signature :				
	Tournez la page S.V.P				

Pièces justificatives à transmettre au plus tard la veille de l'entrée en formation au conseil régional BFC en priorité par mail ou par voie postale	<i>formationsanitairesociale@bourgognefranche.comte.fr</i> ou CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE Direction information métiers- formations sanitaires et sociales- apprentissage 4 Square Castan - CS 51857 25000 BESANCON	
Copie carte d'identité recto verso		
Attestation d'inscription à Pôle Emploi datant de moins de 2 mois		
Copie du dernier diplôme obtenu ou qualification obtenue		
Ce formulaire dûment complété et signé		

Vos données personnelles (nom; prénom, date de naissance, adresse, téléphone) sont traitées par la Région Bourgogne Franche Comté pour l'instruction des dossiers de financement du coût des formations de niveau III à destination des demandeurs d'emploi.

Ces données seront conservées pour une durée de 3 ans.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la protection des Données) vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté /
Direction information métiers- formations sanitaires et sociales- apprentissage -

4 Square Castan CS 51857
25031 BESANCON CEDEX ou formationsanitairesociale@bourgognefranche.comte.fr

Sanctions en cas de fausses déclarations :

Quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente déclaration en vue d'obtenir un paiement ou avantage quelconque indu, sera puni d'un emprisonnement de quatre ans et d'une peine d'amende de 9 000 € ou de l'une de ces deux peines seulement (Loi n° 68-690 du 31 juillet 1968 - article 22 ; Ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000 portant adaptation de la valeur de certains montants exprimés en francs dans les textes législatifs).

CERTIFICAT DE VACCINATION 2021

NOM et Nom de jeune fille		
Prénom		
Date et lieu de naissance		
Adresse		
Tél		Tél Portable
Adresse mail		

Vaccinations obligatoires	NOM du vaccin et DATE de vaccination	
DTPC ou DTP <i>le dernier rappel effectué</i>		
HEPATITE B <i>selon l'arrêté du 2/08/2013 fixant les conditions d'immunisation</i>	1ère injection : 2ème injection : 3ème injection : 4ème injection :	autres injections :
Sérologie HBV	Date et résultats Ac HBs :	Date et résultats Ac HBe : <i>si Ac HBs <100 UI/L</i>
IDR <i>datant de moins de 1 an</i> <i>(Date + résultat et induration en mm)</i>		
Vaccinations conseillées	NOM du vaccin et DATE de vaccination	
ROR : Rougeole Oreillons Rubéole : vaccinations ou maladie et/ou sérologie positive	Date :	
Varicelle : <i>Vaccination ou maladie et/ou sérologie positive</i>	Date :	
B.C.G <i>une vaccination ancienne suffit ou preuve de la vaccination avec la cicatrice</i>	Date :	

Je soussigné(e) Dr.....

certifie que le candidat à l'inscription dans une unité de formation de l'Institut de formation des professions de santé nommé ci dessus, remplit les conditions vaccinales mentionnées sur ce certificat.

Date :

cachet et signature du médecin :

Avis du service de la médecine du travail :

NOTE EXPLICATIVE DES VACCINATIONS

L'entrée à l'IFSI/IFAS est subornée à des vaccinations obligatoires selon le code de la santé publique et du haut conseil de la santé publique, en effet les étudiants ou élèves doivent apporter les preuves de leur immunisation de préférence au moment de leur inscription dans l'établissement d'enseignement et au plus tard avant l'entrée dans le 1^{er} stage.

Dés maintenant, prenez RDV avec votre médecin afin de mettre à jour vos vaccinations, de réaliser des examens complémentaires, si besoin.

Puis de faire renseigner le certificat de vaccination ci joint par un médecin.

Les vaccinations obligatoires sont les suivantes :

1. **DTPC ou DTP** date du dernier rappel
 1. Attention le calendrier vaccinal a été modifié en 2013 avec un rappel tous les 20 ans et des âges repères à récupérer pour les 25, 45, 65 ans.
 2. Concernant la Coqueluche, un rappel coquelucheux est recommandé à l'âge adulte mais aussi pour l'ensemble des professions de santé (étudiants et professionnels).
2. **Hépatite B** : vaccination obligatoire (avec les preuves) pour les professionnels de santé selon l'arrêté du 02/08/2013 et l'article L.3111-4 du code de la santé publique.
La réalisation d'un schéma vaccinal complet :
 - Schéma 1 : en 3 injections : J0, J1mois, J6 mois (pour les personnes ayant été déjà vacciné ou en cours de vaccination avec la dernière injection à 6 mois effectuée avant la rentrée).
 - Schéma 2 dit rapide : en 4 injections : J0, J7jours ou 10 jours, J21jours et un rappel à 1 an (pour les personnes débutant la vaccination, il faut avoir la 3^{ème} injection avant la rentrée).
3. **Contrôle sérologique de l'immunité contre l'hépatite B par le dosage des Ac HBs** est obligatoire après la réalisation du schéma complet de vaccination et en cas de circonstances particulières comme vaccination déjà réalisée dont les preuves ont disparu. Demander un dosage des Ac HBc en systématique si le dosage des Ac HBs est inférieur à 100 UI/L.
4. **I.D.R ou intradermo réaction à la tuberculine** datant de moins de 1 an avec un résultat exprimé en mm (si inférieur à 5 mm IDR négative). En cas de test négatif, il n'est pas nécessaire de revacciner par le BCG depuis 2004 et suspension de l'obligation vaccinale par le BCG pour les professionnels de santé depuis le 01/04/2019.
5. Selon le calendrier vaccinal en vigueur, pour ces futurs professionnels de santé ; il est également recommandé d'être immunisé contre la rougeole, les oreillons, la rubéole, la varicelle, la tuberculose et la grippe saisonnière.

Le service de médecine du travail sera présent pour valider ce document et donner l'autorisation de démarrer vos stages.

**TELEPROCEDURE DES DEMANDES DE BOURSES
SANITAIRES ET SOCIALES**

Année d'études 2021/2022

La procédure de demande de bourse, effectuée par les étudiants, est dématérialisée dans les conditions décrites ci-après.

- **Accès au site du conseil régional :**

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/>

Accès depuis la page d'accueil : dans la loupe saisir « Bourses sanitaires et sociales » et cliquer sur le premier contenu

ou lien : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/demande-de-bourse-sanitaire-et-sociale>

Adresse mail : formationsanitairesociale@bourgognefranche-comte.fr

Versions informatiques requises au minimum

Navigateurs : Internet Explorer 8 ou Firefox 2 ou Google Chrome

Attention ! Incompatibilité possible avec équipements mobiles : tablettes et smartphones

- **Période de dépôt en ligne** : à partir du 15 février 2021, jusqu'au 17 octobre 2021
Passé le délai du 17 octobre, aucune demande de bourse ne pourra être formulée.

Vous pouvez effectuer une simulation à tout moment de l'année.

- **Informations disponibles sur le site :**

La page du site comporte **6 rubriques** :

- * **CONDITIONS D'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE**
- * **PROCEDURE « ACCES ET CREATION DU COMPTE »** pour déposer la demande de bourse en ligne
- * **CONSTITUTION DU DOSSIER**
- * **FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)**
- * **ESPACE EXTRANET réservé aux étudiants** (création, suivi de la demande) et aux **instituts** et **SIMULATION D'UNE BOURSE**
- * **DOCUMENTS MIS A DISPOSITION** (fiche technique, conditions d'attribution, aides du CROUS, téléprocédure).

IMPORTANT :

- **Pour le dépôt en ligne, une adresse mail personnelle est indispensable.** Si vous n'en disposez pas, vous devez procéder à la création de votre boîte aux lettres électronique sur le site Internet de l'un des services de mail gratuit de votre choix (La Poste, Hotmail, Yahoo...).
- **Création d'un compte, uniquement pour les étudiants qui déposent une demande de bourse sanitaire et sociale pour la première fois (à partir de l'ouverture de la période de dépôt en ligne, soit le 15 février 2021) : saisie de votre adresse mail personnelle** avec la création de votre mot de passe (ne le perdez pas car celui-ci vous sera demandé à chaque connexion et sera réutilisé les années suivantes le cas échéant).
- **Dès lors que votre compte est créé, un courriel d'information vous est envoyé sur votre adresse électronique** (Δ vérifier également dans le dossier des indésirables ou spam). Celui-ci comporte un lien ; il faut **IMPERATIVEMENT** cliqué dans celui-ci pour **ACTIVER VOTRE COMPTE**.
- **Pour la prise en compte des points de charge des frères ou sœurs de l'étudiant(e), seuls ceux inscrits sur l'avis d'imposition des parents seront retenus pour le calcul des droits à une bourse d'étude.**

- **Connexion des étudiants à leur compte pour :**

- **la création de votre demande**
Vous munir **IMPERATIVEMENT** de votre avis d'imposition 2020 relatif aux revenus 2019 du foyer fiscal (aucun autre document ne sera accepté), d'un RIB à votre nom (n° IBAN) et de votre numéro INE.

Une fois connecté, vous pouvez créer votre demande de bourse en saisissant les informations demandées sur chacun des onglets du formulaire : formation, revenus du foyer fiscal, état civil, ressources, charges et procéder à son enregistrement avec l'onglet correspondant.

- **la modification de votre demande**
Vous pouvez modifier les informations saisies tant que vous n'avez pas validé **définitivement** votre demande et que la date de fermeture du site n'est pas atteinte (la demande est enregistrée mais pas validée).

- la validation de votre demande
 Votre demande **ne pourra être instruite qu'à l'issue de cette étape**. Elle est définitive et ne peut plus être modifiée. Les données sont alors transmises aux services du conseil régional pour instruction.

- le suivi de votre demande tout au long de la formation
 Dès validation, vous pouvez consulter votre demande de bourse, suivre son état d'instruction, suivre les versements.
 (Remarque : vous ne verrez que la version initiale de votre demande : les modifications qui auront pu intervenir suite à l'instruction, à un recours éventuel... ne sont pas visualisées. Vous pourrez vérifier la prise en compte des changements d'adresse ou de compte bancaire par l'intermédiaire de la bulle « i » (coordonnées) ou du n° de compte rappelé dans le suivi du dossier et des paiements)

- Transmission de votre demande aux services de la Région :
 - Dès validation de votre demande et en lien avec les informations que vous avez saisies, l'application génère, sur votre boîte de messagerie, un mail d'envoi du bordereau récapitulatif des pièces justificatives que vous devez fournir.
 - **Vous devez imprimer ce bordereau, le signer et l'envoyer à la Région** avec l'ensemble des pièces justificatives dans un délai de 15 jours maximum après votre validation définitive.
 - Tout dossier incomplet ne sera pas instruit et ne pourra donner lieu à l'attribution de bourse.
 - Le logiciel utilisé pour calculer la distance de votre domicile au lieu de formation est MAPPY (www.mappy.fr). Pour plus d'informations, la Foire Aux Questions (FAQ) est disponible sur le site régional.

Dès décision de la Région, une notification est adressée à chaque étudiant, par mail.

Avertissements

- **Contact : l'interlocuteur privilégié des étudiants est la Région.**
- Le logiciel effectue une gestion standardisée des demandes de bourse basée sur la détermination de l'indépendance financière.
- Les cas particuliers ne peuvent pas être pris en compte et font l'objet d'une gestion spécifique. Si tel est votre cas, vous devez préciser votre situation par mail à la Région. Celle-ci vous contactera pour vous guider dans votre saisie.
- De même, les recours ne sont pas gérés sur Internet. Toute demande de réétude de dossier devra s'effectuer par courrier postal motivé accompagné des pièces justifiant la nouvelle demande.
- Pour les étudiants inscrits à Pôle Emploi, l'attestation de Pôle Emploi datant de moins d'un mois est **OBLIGATOIREMENT** demandée. Il en est de même pour les attestations de rejet d'indemnisation ou de rechargement.

• Rôle de l'institut de formation :

A l'égard des étudiants

➤ Information

- Procédure de dématérialisation des demandes de bourse (diffusion du présent feuillet d'information)

A l'égard de la Région

- Transmission par mail de la liste définitive des étudiants suivant la formation

➤ Dans l'application

- Signalement de toute information concernant le dossier de bourse et changement de situation familiale ou financière.
- Signalement -dès connaissance- d'un éventuel arrêt de formation (abandon = suspension ou démission = départ définitif) en cours d'année.

Loi informatique et libertés – Droits d'accès et de rectification

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre demande de bourse et à son éventuel versement. Elles sont destinées au Service formations sanitaires et sociales du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à Madame la présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté – CS 51857 – 4 square Castan – 25031 BESANCON CEDEX.